Charte de sélection des artistes

Résidences artistiques – **3 semaines**

ÉQUITÉ · DIVERSITÉ · ÉGALITÉ DES CHANCES · EXIGENCE ARTISTIQUE

Cités des arts en Méditerranée

Une sélection juste et transparente pour soutenir la création et la diversité des expressions artistiques.

Préambule

Cette charte définit les principes et les engagements qui guident le jury dans la sélection des artistes pour une résidence de 3 semaines. Elle vise à garantir un processus équitable, transparent et inclusif, en plaçant la démarche créative du candidat au cœur de l'évaluation.

1. Équité et impartialité

Le jury s'engage à traiter chaque candidature avec la même attention, sans préjugé ni discrimination, quels que soient l'origine, le genre, l'âge, la situation sociale, le handicap, la nationalité, l'orientation sexuelle, la religion ou toute autre caractéristique personnelle.

2. Diversité

Le jury veille à la diversité des profils, des parcours, des pratiques et des esthétiques. Cette richesse est considérée comme une force pour la création artistique et pour la vie du territoire.

3. Primauté de la démarche créative

La qualité et la singularité de la démarche artistique proposée par le candidat constituent le critère principal d'évaluation. Le jury s'attache à comprendre la cohérence du projet, sa pertinence, son potentiel de développement et son ancrage dans le contexte de la résidence.

4. Transparence du processus

Les critères d'évaluation sont communiqués en amont à tous les candidats. Les échanges au sein du jury sont argumentés et tracés. Une attention particulière est portée à la lisibilité et à la justesse des décisions.

5. Respect et bienveillance

Le jury fait preuve d'écoute, de respect et de bienveillance dans l'analyse des dossiers et lors des échanges. La qualité du dialogue et la considération portée à chaque artiste sont essentielles.

6. Engagement collectif

Chaque membre du jury s'engage à prendre part activement aux délibérations, à faire preuve d'ouverture d'esprit et à contribuer à une décision collégiale, partagée et responsable.

7. Impact territorial et sociétal

Le jury prend en compte la capacité du projet à dialoguer avec le territoire, à créer du lien avec les publics et à favoriser des retombées positives, tant pour l'artiste que pour la communauté locale.

8. Responsabilité

Le jury s'engage à respecter la confidentialité des informations et à éviter tout conflit d'intérêt. Il garantit un processus de sélection éthique, au service de la création artistique et de l'intérêt général.

Notre engagement commun

Par la signature de cette charte, chaque membre du jury s'engage à respecter ces principes et à contribuer à une sélection juste, ouverte et exigeante, au service des artistes et de la création contemporaine.

Fait à Le Signatures des membres du jury